

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

Le mardi huit novembre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Carole SIMON (excusée, pouvoir donné à Michel VALTER)
- Gilles DENNEVAL (excusé, pouvoir donné à Gérard REGNAULD)
- Célyne DHAYNAUT (excusée, pouvoir donné à Michel CHARBOGNE)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Demande d'attribution d'un prêt.**
- **Demande de remboursement travaux quai bus norme handicapés.**
- **Renouvellement Contrat Unique d'Insertion Maxime BERTIN.**
- **Taxe d'Aménagement.**
- **Révision des loyers 2 et 4 rue des Tournelles.**
- **Révision des prix de la cantine scolaire.**
- **Décisions modificatives.**
- **Désignation délégué communal à la CIID.**
- **Questions diverses**

Demande d'attribution d'un prêt.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, pour le financement des différents travaux (voirie et bâtiment), il y a lieu de demander un prêt auprès d'un établissement bancaire.

Il propose de contracter un prêt à moyen terme de 275 000 € à taux fixe et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2012 par périodicités trimestrielles, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord-Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatif à ce dossier.

Demande de remboursement travaux quai bus norme handicapés.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement d'un quai bus à la norme pour l'accessibilité aux handicapés Route de Louvois.

Il informe la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne pour la prise en charge de ces travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'un remboursement pour les travaux d'aménagement du quai bus Route de Louvois.

Renouvellement Contrat Unique d'Insertion Maxime BERTIN.

Le Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Maxime BERTIN arrivant à son terme le 15 novembre 2011, Monsieur le Maire explique la nécessité d'entreprendre les démarches pour le renouvellement de ce contrat.

Il précise qu'il y a lieu de faire appel à Pôle Emploi afin de pouvoir procéder au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Maxime BERTIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Maxime BERTIN.

Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le taux de la taxe d'aménagement (T.A) applicable sur le territoire de Recy.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de **3 %** sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Révision des loyers 2 et 4 rue des Tournelles.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une augmentation de loyer pour les logements des 2 et 4 rue des Tournelles à Recy.

Il précise que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2010, ce qui représente une augmentation 1,73 %.

Monsieur le Maire explique que la formule de calcul des loyers est la suivante :

$$\text{Loyer précédent} \times \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Prend acte de l'augmentation des loyers des 2 et 4 rue des Tournelles.
Cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

Révision des prix de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a reçu un courrier de la société Avenance relatif à l'augmentation du prix de leurs prestations de 3,50 %. Il propose de répercuter cette hausse sur le prix des repas de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose également d'appliquer cette même hausse au tarif de garderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'augmentation de 3,50 % du prix des repas de notre prestataire Avenance,
Vu la réunion de la commission de la vie scolaire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du prix des repas et de la garderie,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

Décide,

pour la cantine, d'appliquer l'augmentation de 3,50 % à compter du 1^{er} janvier 2012 et de fixer les prix des repas comme suit :

- le prix du repas tarif abonnement à : **4,70 €**
- le prix du repas du ticket occasionnel à : **5,10 €**

pour la garderie, à compter du 1^{er} janvier 2012, de passer de 0,94 € à **0,96 €** pour le temps passé à la garderie soit le matin, soit l'après-midi et de 1,88 € à **1,92 €** pour le temps passé le matin et l'après-midi avec un maximum facturé par période de **60 €**.

Désignation délégué communal à la CIID.

Monsieur le Maire explique que l'instauration d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) prévue à l'article 1650 A du Code Général des Impôts est rendu obligatoire en vertu de l'article 34 de la 4^{ème} Loi de Finances rectificative de 2010.

Il précise que la CIID se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Monsieur le Maire demande aux membres désigner les représentants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Après avoir voté,

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Michel VALTER comme titulaire et Madame Carole SIMON comme membre suppléante.

Questions diverses

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur Gérard REGNAULD rappelle le déroulement de la cérémonie du 11 novembre qui sera suivie d'une exposition à la Salle Maurice SIMON.

Brocante 2012

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Recy a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de ne plus organiser la brocante de Recy. Le président de l'amicale a motivé cette décision du fait du manque de pompiers volontaires de Recy, ceux-ci n'étant plus que deux encore en activité.

Des associations de Recy, seuls les Tamalous ont répondu favorablement pour reprendre cette manifestation qui aura bien lieu en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 8 novembre 2011.

Le Maire,
Michel VALTER